

L'incendie en forêt : risque, prévention, lutte, conséquence.

Jeudi 11 avril de 14h00 à 17h00

Calitom, salle Multifonctions

11 route des orchidées – 16600 MORNAC

Les 66 000 hectares de forêt qui ont brûlé en 2022 en métropole ont remis au centre de l'attention publique les questions de prévention et de lutte contre les incendies d'espaces naturels et de forêts notamment.

Quelles sont les actions que peuvent mener les forestiers face au risque d'incendie ?

Après un bref rappel sur la notion de niveau de vigilance, nous présenterons les actions de prévention qui peuvent être entreprises au cœur des massifs forestiers avec l'aménagement type DFCI et la sylviculture préventive mais également la notion d'inflammabilité et de combustibilité des essences forestières.

Nous rappellerons également ce que sont les OLD (Obligations Légales de Débroussailler).

Une méthode d'analyse du risque incendie à l'échelle de la propriété boisée sera présentée.

Enfin, le SDIS 16 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous présentera comment se propage l'incendie en forêt ainsi que ses moyens de lutte.

Pour vous inscrire

Participation gratuite.

Inscription obligatoire avant le 9 Avril.

Par mail : corine.nicolas@cnpf.fr

ou téléphone au : 05 45 68 79 97



D.LAMAUD-COM16@SDIS16

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière, établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Il accompagne gratuitement les sylviculteurs dans la gestion de la forêt à travers des conseils individuels sur le terrain ou des réunions forestières de vulgarisation.

Il collabore avec d'autres organismes de recherche et développement pour améliorer les connaissances et techniques forestières grâce à un réseau de placettes d'expérimentation.

Il a la mission régalienne d'agréer les documents de gestion durable des forêts privées.

Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez, en outre, de la possibilité de limiter ou de vous opposer au traitement qui vous concerne. Vous disposez, de plus, du droit à la portabilité de vos données. Pour toute information, contactez dpo@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Réunion forestière

Centre National de
la Propriété
Forestière

